

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JANVIER 2023

L'AG s'ouvre à 19h15.

L'assemblée générale se tient en présence de représentants de 13 familles, dont certains ayant procuration pour 11 familles. Sont ainsi représentées 24 familles sur 47 familles adhérentes à l'association, le quorum de 50% étant atteint, l'AG peut ainsi se tenir.

L'assemblée générale se tient également en présence de M. Mirmand, maire de la commune de Craponne-sur-Arzon et de M. Pitavy, élu à la commission culture de la commune de Craponne-sur-Arzon.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral des activités 2021/2022
- Bilan financier exercice 2021/2022
- Présentation de l'arrêté des comptes au 31/12/2022
- Vote du bilan des activités et financier
- L'EMAA en 2022/2023
- Les projets 2022/2023
- Présentation du budget prévisionnel
- Élection du nouveau CA

Le présent document présentera essentiellement les échanges qui se sont tenus lors de la réunion et qui ne figurent pas dans le document joint à présent compte-rendu.

Résumé du document joint :

Bilan des activités 2021/2022 :

C'est la troisième année consécutive que les effectifs de l'EMAA sont à la hausse, après une période compliquée qui s'est expliquée par un changement fréquent des professeurs qui composaient l'équipe. Aujourd'hui l'équipe est stabilisée et les résultats se font sentir. De plus la mise en place d'un orchestre découverte à destination des débutants de 7 et 8 ans, à un tarif préférentiel, limitant les déplacements par semaine, a permis de voir le nombre d'enfants augmenter de manière significative.

Les projets menés au cours de l'année 2021/2022 ont été fortement appréciés et ont permis de concrétiser une implantation de l'école sur son territoire, à travers des interventions auprès de la médiathèque, des animations de marchés, des rencontres avec les publics scolaires, des partenariats avec des associations locales :

- Samedi 4 septembre 2021 : forum des associations à Craponne sur Arzon
- Samedi 18 septembre 2021 : animation de marché à Craponne sur Arzon
- Jeudi 21 octobre 2021 : rencontre avec Morgane Le Cuff à l'EMAA
- Vendredi 19 novembre 2021 : concert avec le duo « L'abrasive » à l'EMAA

- Samedi 20 novembre 2021 : stage de ronde chantée et de musique d'ensemble ouvert aux élèves des écoles du département / bal des familles et bal traditionnel avec les groupes Maka et Planchée, à St Georges Lagricol. La journée a pu avoir lieu grâce à l'important soutien financier du CDMDT43.
- Samedi 18 décembre 2021 : concert de Noël en partenariat avec l'association APCPC.
- Lundi 22 janvier 2022 : animation à la médiathèque de Craponne sur Arzon
- Samedi 12 février 2022 : assemblée générale de l'association
- Mardi 14 et jeudi 16 juin : concerts des classes de l'EMAA à l'école de musique
- Samedi 18 juin 2022 : concert de l'Orchestre de l'EMAA devant le parvis de la médiathèque de Craponne sur Arzon.

Sur le plan moral, le rapport est très positif et nous sommes très satisfaits de voir l'école ainsi que son rayonnement se développer.

Bilan financier 2021/2022 :

D'un point de vue financier, l'association présente un déficit de 9 041€90 sur l'exercice 2021/2022 qui s'explique par les raisons suivantes :

- Un loyer, des charges et des frais de ménage dans le budget de fonctionnement
- Une augmentation du nombre d'élèves et donc du nombre d'heures affectés à ces cours
- Une augmentation du taux horaire pour les salariés avec la convention ECLAT, plusieurs augmentations au cours de l'année 2022 ayant eu lieu.
- Une augmentation des charges locatives

Tous les détails du bilan sont à retrouver dans le PDF de l'assemblée générale.

Arrêté des comptes au 31/12/2022 :

Tous les détails du bilan sont à retrouver dans le PDF de l'assemblée générale.

Présentations des projets 2022/2023 :

Les projets de l'année 2022/2023 sont ensuite présentés. L'envergure des projets est évidemment revue à la baisse étant donné les difficultés financières de l'école. Les dépenses sont maintenues au strict minimum.

Néanmoins nous maintenons tout de même le projet culturel pour l'année 2023. Celui-ci s'articule autour du thème de la batucada, en partenariat avec Loïc Butterlin et les Samba Bidons. La présentation du projet se fera dans les rues de Craponne au moins de juin, à l'occasion d'une animation de marché. L'objectif du projet sera de créer une rencontre entre les deux associations musicales et de proposer une déambulation participative, dans l'optique de faire chanter et danser les habitants venus faire leur marché. Un beau moment en perspective !

- Samedi 3 septembre 2022 : forum des associations à Craponne sur Arzon

- Mardi 6 septembre 2022 : présentations d'instruments dans les écoles / réunion de rentrée et inscriptions en soirée
- Dimanche 20 novembre 2022 : rencontre avec le duo Garcia/Morinière dans le cadre du festival en saison de la Chaise-Dieu
- Samedi 17 décembre 2022 : 1^{er} samedi de travail autour du projet de batucada
- Samedi 14 janvier 2023 : assemblée générale
- Samedi 4 février 2023 : Conte « L'homme qui parlait des arbres » à l'EMAA / 2^{ème} séance de travail sur le projet batucada
- Vendredi 7 avril 2023 (cette ligne ne figure pas dans le dossier de présentation de l'AG puisque la date a été fixée quelques jours après la tenue de la réunion) : concert musique irlandaise par les élèves de l'EMAA à St Georges Lagricol
- Samedi 8 avril 2023 : 3^{ème} séance de travail sur le projet batucada
- Vendredi 14 avril 2023 : Jazz en Velay, concert à Craponne sur Arzon
- Samedi 17 juin 2023 : présentation publique du projet culturel lors du marché de Craponne sur Arzon

Budget prévisionnel 2022/2023 :

Le budget prévisionnel de l'année 2022/2023 est présenté. Il arrive à équilibre dans le cas où la demande de subventionnement faite à l'agglomération du Puy-en-Velay serait accordée : elle présente une somme plus importante que les années précédentes (28 500€ au lieu de 19 000€). Cette somme représenterait 46% du budget global de l'école de musique, nettement en dessous de la moyenne départementale. Il est à noter que la demande sur l'exercice précédent avait été refusée ; 19 000€ avaient été accordés sur les 23 917€ demandés.

Il n'est plus possible pour l'association de supprimer de nouvelles lignes budgétaires. À l'heure actuelle les budgets ne prennent en compte que la tenue des cours, le projet culturel, l'entretien du matériel et les charges fixes de fonctionnement de l'école. Les budgets d'investissements et de renouvellement du parc instrumental sont supprimés. Il en va de même pour les participations aux frais de déplacements des salariés (dans le cadre de leur activité). Réunies, les charges de fonctionnement pédagogique (projets, partenariats) et de formation représentent moins de 2% du budget global, contre plus de 12% pour les loyers, charges et ménage. L'association est arrivée au-delà de ses possibilités sur la gestion du budget.

Le tableau du budget prévisionnel est à retrouver dans le PDF de l'assemblée générale.

Discussion avec les personnes présentes à l'AG :

Un temps d'échange est initié afin de parler de la situation difficile de l'école de musique, sur le plan financier et qui met en danger son existence à court terme.

L'équilibre financier de l'association en l'état actuel des choses ne lui permet plus d'exister et de proposer des activités de manière pérenne sur le territoire. En effet, suite à la fusion des collectivités en 2017, l'école de musique a vu sa situation changer de manière très importante. Auparavant accueillie par la collectivité (communauté de communes du Pays de Craponne), l'école bénéficiait de locaux mis à sa disposition, d'une prise en charge des fluides et des frais de ménage. Le budget de fonctionnement de l'association portait alors sur les activités

pédagogiques de l'école de musique et pouvait, grâce aux financements du Département et de la collectivité proposer des actions sereinement.

Or, depuis janvier 2018, l'école de musique est relogée à ses frais dans des locaux propriété du Département de la Haute-Loire (collège public de Craponne-sur-Arzon). L'association doit depuis assumer dans son budget de fonctionnement les frais de location, les fluides et les frais de ménage. Ces nouvelles dépenses représentent environ un budget annuel de 8 000€, sur un déficit annuel de près de 10 000 euros.

Il est également à prévoir que les salaires continuent d'augmenter chaque année, que les charges fassent de même, tout comme les mutuelles employeurs. Il n'est pas envisagé de penser une augmentation des tarifs d'inscriptions à l'EMAA. L'école étant déjà la 2^{ème} plus chère du département, une majoration des tarifs serait contre-productive et couperait l'accès à l'enseignement artistique à une partie des familles.

À l'échelle du département, l'EMAA est l'école du SDEEA la moins subventionnée par la collectivité : environ 30% du budget global, contre en moyenne 60% pour les autres établissements.

Ainsi, à moins d'une évolution du système de financement de l'école, les activités ne pourront pas être maintenues de manière pérenne.

M. Mirmand nous fait part à nouveau de son intention de soutenir l'école de musique pour le déficit de l'année précédente en essayant de mobiliser également les communes environnantes. Le soutien des mairies ne pourra couvrir la totalité du déficit mais constituerait néanmoins un soutien non négligeable. Cependant, il est bien précisé que ce type d'aide ne pourrait avoir lieu qu'une fois et qu'il n'est pas envisageable de le reconduire sur les années suivantes.

Une maman d'élève nous fait part de l'utilité de contacter les fondations privées afin de lever des fonds supplémentaires. L'idée est bien entendu retenue et des dossiers seront montés afin de répondre temporairement à la crise que connaît l'école de musique. Pour autant, la constitution de dossier ne garantit pas un apport financier certain, et encore moins l'assurance de voir ces aides renouvelables et/ou renouvelées chaque année.

Le mécénat à l'échelle locale est également soulevé et une campagne sera lancée très prochainement afin de tenter de récolter des fonds.

Des manifestations peuvent également être envisagées, surtout dans l'optique où la gratuité des salles serait proposée à l'association. Cette gratuité est une condition indispensable si l'association veut pouvoir espérer faire des bénéfices sur ses évènements.

Des questions sur une éventuelle intégration au Conservatoire du Puy-en-Velay sont posées. Une telle intégration présente bien entendu des avantages et des inconvénients.

Sur le plan tarifaire une inscription reviendrait moins cher à une personne résidant sur l'agglomération, en revanche le tarif pour un résident hors agglomération serait bien plus élevé. Le territoire craponnais étant particulier, de par sa position centrale sur le haut du département, de par sa proximité avec les départements de la Loire et du Puy-de-Dôme, de

par sa proximité avec la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron, des habitants dans un rayon géographique proche seraient directement concernés.

Concernant les salariés de l'école, une intégration pourrait permettre de maintenir les profs titulaires du diplôme d'état, à condition sans doute que le volume horaire des contrats des professeurs déjà en place aux ateliers des arts soit rempli. À contrario les enseignants actuels de l'EMAA non diplômés ne seraient très probablement pas maintenus en place dans l'établissement.

Se pose également la question des volumes horaires mis à disposition sur le secteur si une antenne du conservatoire venait à s'implanter autour de Craponne. Actuellement, en cas de nouvelle inscription le volume horaire de l'enseignant est augmenté en conséquence. Rien ne nous garanti que dans le cas d'une antenne cela soit possible. Il est fort probable qu'une fois le volume horaire décidé en amont soit atteint, les élèves restants se voient refuser d'accès à l'école de musique ou soient mis sur liste d'attente.

Il est à noter toutefois qu'une intégration au conservatoire pourrait faciliter la mise en place de dispositifs en milieux scolaires de type CHAM ou orchestre à l'école. Les ateliers des arts bénéficient d'une expertise dans le domaine qui leur permet de monter avec plus d'aisance de genre de dispositifs.

Après ces échanges, il est procédé aux candidatures au conseil d'administration de l'association. Parmi les membres sortants, seule Marie-Hélène Bouchut, occupant le poste de présidente, fait part de sa volonté de ne pas se représenter pour des raisons de santé et des raisons personnelles.

Un appel aux candidatures est lancé : Carole Mosnier Vignal se propose d'intégrer le CA de l'association.

Les candidatures sont présentées à l'assemblée qui vote à l'unanimité pour les personnes suivantes :

- Fernand Cateysson
- Régine Comte
- Nadine Lecaillon
- Philippe Bonneville
- Carole Mosnier Vignal

Fin de l'assemblée générale à 20h45.

Le conseil d'administration se regroupe afin de procéder à la répartition des postes au sein du bureau :

- Fernand Cateysson : Président
- Carole Mosnier Vignal : Vice-présidente
- Régine Comte : Trésorière
- Nadine Lecaillon : Secrétaire
- Philippe Bonneville : Secrétaire adjoint